

Objet : contribution à l'enquête publique proposée pour la 5^{ème} révision simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Beaucaire, en vue de permettre l'implantation d'un site industriel (centrale thermique).

Madame le Maire,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons ce matin consulté en mairie de Beaucaire le dossier d'enquête publique consacré à la 5^{ème} révision simplifiée du plan local d'urbanisme. Après un bref rappel des objectifs de l'association et une contribution critique de l'étude d'impact proposée, nous vous ferons part de quelques informations destinées à favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de préservation du patrimoine naturel dans la poursuite de ce projet.

Les objectifs de l'association Gard Nature :

L'association Gard Nature est créée le 21 février 2003 avec un objet décrit dans ses statuts :

- *la sensibilisation à la Nature des adhérents et du public,*
- *la formation des adhérents et du public aux connaissances et sciences naturalistes,*
- *la coordination d'études ou d'enquêtes naturalistes à caractère local, départemental, régional, national ou international dans le département du Gard,*
- *la réalisation d'études scientifiques dans le département du Gard,*
- *la diffusion de connaissances naturalistes,*
- *l'éducation à l'environnement des adhérents, du public, et en particulier, des jeunes.*

L'association "Gard Nature" pourra utiliser tous les moyens légaux lui permettant d'agir en conformité avec son objet social.

Dans le but de poursuivre cet objet, nous nous permettons aujourd'hui cette contribution qui portera sur les parties de dossier concernant la faune et la flore, et les enjeux de préservation qui leur sont liés selon la législation en vigueur.

Notre souhait est d'apporter un éclairage sur ces enjeux, dans la limite de nos compétences et de nos connaissances.

Lecture critique du dossier d'enquête publique (parties concernant le patrimoine naturel) :

Il nous apparaît qu'un tel projet d'implantation d'un site industriel, étant de nature à modifier durablement les caractéristiques d'un site, nécessite la réalisation d'un diagnostic du patrimoine naturel, ayant pour finalité :

- de définir une liste des espèces de faune, de flore et d'habitats présents sur le site,
- de définir pour chacune de ces espèces son statut de présence et les enjeux de protections en regard des textes législatifs,
- de définir, le cas échéant, pour les espèces à fort enjeu patrimonial, l'impact prévisible et attendu de la réalisation du projet,
- de proposer, le cas échéant, une série de mesures destinées à compenser les à-côtés négatifs du projet (perte d'habitat, destruction des zones de reproduction, modification des zones d'alimentation...) : les mesures compensatoires.

A la lecture du dossier d'étude d'impact menée par la société Ecosystèmes, basée à Amiens (80), nous ne pouvons que nous étonner de la méthodologie employée : une visite de terrain limitée à deux journées (30 et 31 octobre 2006) accompagnée de quelques raccords empruntés sur le site Internet de l'association Gard Nature et une demande de renseignements auprès de l'association COGard... pour proposer un document intitulé « Diagnostique faune flore et évaluation de l'impact de la construction d'une centrale de production électrique sur la commune de Beaucaire (Gard) » !

Avant même d'entrer dans les détails, nous devons vous informer qu'il est impossible de réaliser un *diagnostic* (parlons français...) en seulement deux jours de terrain, quelques soient le site et la qualité de l'observateur, et ce d'autant plus que ces journées ont été réalisées à l'automne, c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction de la majorité des espèces animales. Ce sont pourtant ces critères de reproduction qui permettent de définir les statuts et les enjeux de conservations de ces mêmes espèces.

La méthodologie des points d'écoute pour réaliser l'inventaire des oiseaux est mal venue : les durées communément usitées sont de 20 minutes maximum (Echantillonnage Fréquentiel Progressif) et présentent un grand intérêt au printemps, lorsque les mâles chantent pour défendre un territoire. Une marche lente suffit généralement en hiver pour identifier la quasi-totalité des espèces.

Le relevé botanique nous semble tout à fait correct, étant donné la saison : mais il est totalement impossible d'identifier les espèces annuelles à floraison printanière, parmi lesquelles on trouve de nombreuses plantes messicoles protégées !

La méthodologie de l'étude d'impact proposée pour accompagner ce dossier n'a donc aucune valeur pour répondre besoins de la collectivité !

Nous pourrions entrer maintenant dans les détails pour démontrer, exemples à l'appui, de graves erreurs d'interprétation et scientifiques. Plusieurs pages seraient nécessaires à cette explication et alourdiraient notre propos, sans autre but que celui de renforcer notre opinion.

Nous nous bornerons à citer deux exemples :

En page 19 du diagnostic proposé en annexe du dossier, l'auteur écrit, à propos de la Magicienne dentelée *Saga pedo* : « C'est une espèce phytophage difficile à observer présente dans tous types de biotopes y compris les jardins proches des agglomérations ». Grave erreur scientifique ! L'espèce en question est un redoutable carnassier, prédateur spécialisé dans la chasse aux criquets et sauterelles ! Le complément concernant son écologie laisserait penser qu'il s'agit un animal parmi les plus communs... Alors qu'il faisait partie, il y a peu, des insectes les moins connus de France ! Pour plus d'information nous vous renvoyons sur le site Internet dédié à la connaissance de cette espèce dans la région méditerranéenne française : <http://www.onem-france.org/saga/>

Un second exemple, difficile à choisir parmi d'autres erreur, pourrait être l'interprétation qui est faite de la présence des espèces d'oiseaux mentionnées dans le cadre de la ZPS « Costière Nîmoise ». L'auteur présente ces espèces avec un effort de pédagogie que nous apprécions tout particulièrement. Cependant il conclut un peu vite pour plusieurs d'entre elles : « non observé lors des écoutes de terrain »... Et pour cause : l'Oedicnème criard, le Circaète Jean-le-Blanc, le Guêpier d'Europe, le Petit-duc scops, la Pie-grièche à tête rousse, le Pipit rousseline et le Rollier d'Europe sont des oiseaux migrateurs ayant rejoint, à l'époque des prospections, leurs quartiers d'hivernage africains ! Nous craignons que cette présentation ait pour conséquence l'interprétation suivante : l'expert n'a pas vu ces espèces qui présentent un fort enjeu patrimonial alors qu'elles sont citées sur la ZPS toute proche, nous pouvons en conclure qu'elles ne sont pas présentes sur le site et que, par conséquent, l'implantation d'un site industriel n'aura aucun impact sur ces oiseaux...

Nous nous permettons donc d'insister particulièrement sur ce point : l'étude d'impact proposée n'a pas la valeur qu'elle devait avoir, du fait de la méthodologie employée (date et mode de prospection), du fait du manque de compétence de l'observateur en ce qui concerne la faune, et du manque d'objectivité et les conclusions tendancieuses non argumentées données dans le cadre de son étude.

Ces erreurs et tendances sont répétées dans le dossier de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Quelques connaissances, pour aller plus loin...

L'association souhaite poursuivre une mission de sensibilisation de ses concitoyens et nous donnerons ci-après quelques indications, partielles, dans le but d'une meilleure prise en compte des enjeux de protection de la Nature par les promoteurs de ce projet.

N'ayant pas réalisé d'étude particulière sur le site proposé pour l'implantation de l'usine, les informations données proviennent d'observations ponctuelles réalisées sur le site et ses environs proches. Nul ne verra d'inconvénient à ce que l'on considère une zone étendue entre le Mas du Boschet Neuf et l'ancienne carrière du Roc des Mourgues, les Ginhouses, la portion de Costières du Cros de l'Argent, jusqu'à Pauvre Ménage. Cette zone correspond globalement à celle prise en compte par l'étude d'impact proposée dans le dossier d'enquête publique.

Nous tenterons de donner pour chaque espèce une indication de son statut local (R = reproduction avérée sur la zone, M = observé en migration, A = zone d'alimentation régulière d'une espèce nichant en dehors de la zone, H = migrateur passant l'hiver dans la zone considérée, V = espèce observée en vol au-dessus de la zone, mais qui n'a pas de lien pour la reproduction ou l'alimentation avec cette zone, ? = statut non déterminé avec précision). De nombreuses espèces d'oiseaux sont inscrites à l'annexe I de la directive européenne, et doivent faire l'objet d'une grande attention afin de ne pas porter atteinte à leurs populations et milieux de vie : nous les indiquons en gras.

Oiseaux (dans l'ordre systématique) :

Grand Cormoran V
Bihoreau gris M
Héron gardeboeufs V
Aigrette garzette V
Héron cendré MV
Cigogne noire M
Cigogne blanche M
Canard colvert R
Milan noir MA
Milan royal M
Vautour percnoptère M
Busard cendré M
Busard Saint-Martin MH
Busard des roseaux M
Epervier d'Europe RMH
Bondrée apivore RM
Buse variable RMH
Aigle botté M
Circaète Jean-le-Blanc A (couple de St-Roman) M
Balbuzard pêcheur M
Faucon crécerelle RMH
Faucon hobereau M
Perdrix rouge R (chasse)
Faisan de Colchide ? (chasse)
Outarde canepetière R (Ginhouses) V
Oedicnème criard R (Ginhouses) M
Vanneau huppé M
Chevalier aboyeur M
Bécassine des marais M
Mouette rieuse V
Goéland leucophée V
Goéland brun M
Pigeon ramier RMH
Tourterelle turque R
Tourterelle des bois RM
Coucou gris R ? M
Coucou geai R ? M

Effraie des clochers ?
Hibou moyen-duc R
Grand-duc d'Europe A (R – carrière ciments Calcia)
Chouette hulotte R
Chevêche d'Athéna R (2 couples minimum autour du site)
Petit-duc scops RM
Martinet noir AM
Martinet à ventre blanc AM
Guêpier d'Europe A (R – carrière ciments Calcia)
Rollier d'Europe RM (2-3 couples sur le site en 2007)
Huppe fasciée RM (sur le site)
Torcol fourmilier M
Pic vert R
Pic épeiche ?
Alouette des champs MH
Alouette lulu R
Hirondelle de rivage AM
Hirondelle rustique RM
Hirondelle de fenêtre AM
Hirondelle rousseline M
Pipit farlouse MH
Pipit des arbres M
Pipit rousseline R ? M
Bergeronnette grise MH
Bergeronnette des ruisseaux MH
Bergeronnette printanière M
Troglodyte mignon H
Accenteur mouchet H
Rougegorge familier R ? MH
Rossignol philomèle RM
Rougequeue à front blanc R ? M
Rougequeue noir R
Tariet pâle R ?
Traquet motteux M
Merle noir R ? MH
Grive musicienne MH
Grive mauvis MH
Grive litorne MH
Grive draine M
Cisticole des joncs R
Rousserolle effarvatte M
Hypolaïs polyglotte M
Fauvette pitchou M
Fauvette passerinette M
Fauvette mélanocéphale R
Fauvette à tête noire RMH
Pouillot de Bonelli M
Pouillot fitis M

Pouillot véloce MH
Roitelet triple-bandeau R ? MH
Roitelet huppé MH
Gobemouche noir M
Gobemouche gris M
Mésange bleue R ? MH
Mésange charbonnière R
Mésange noire H
Mésange à longue queue MH
Grimpereau des jardins M
Pie-grièche écorcheur M
Etourneau sansonnet R ? MH
Loriot d'Europe M
Geai des chênes R ? MH
Pie bavarde R
Choucas des tours R
Corbeau freux V (R – villes de Tarascon et Beaucaire)
Corneille noire RA
Moineau friquet R
Moineau domestique R
Pinson des arbres MH
Pinson du Nord MH
Grosbec cassenoiaux MH
Serin cini RMH
Verdier d'Europe RMH
Tarin des aulnes MH
Linotte mélodieuse R ? MH
Chardonneret élégant RMH
Bec-croisé des sapins M
Bruant proyer R ?
Bruant zizi R
Bruant fou MH
Bruant des roseaux MH
Bruant ortolan M

Mammifères (espèces protégées en gras) :

Hérisson d'Europe R

Taupe européenne ?

Crocidure (espèce non déterminée)

Plusieurs espèces de chauves-souris dont la **Pipistrelle de Kuhl**

Lérot ?

Ecureuil roux R

Rat gris R

Lapin de garenne R

Lièvre R (chasse)

Genette

Renard roux R

Putois

Blaireau ?
Sanglier ?

Amphibiens (toutes espèces protégées) :

Triton palmé
Pélodyte ponctué
Crapaud commun
Crapaud calamite
Rainette méridionale
Grenouille rieuse

Reptiles (toutes espèces protégées) :

Seps tridactyle
Lézard vert
Lézard ocellé
Lézard des murailles
Psammodrome d'Edwards
Coronelle girondine
Couleuvre à échelons
Couleuvre de Montpellier
Couleuvre à collier

Papillons diurnes (toutes se reproduisent dans les environs) :

Machaon
Flambé
Proserpine (talus des Costières côté Jonquières)
Piéride du chou
Piéride de la rave
Piéride du navet
Marbré de vert
Marbré de Cramer
Aurore
Aurore de Provence
Souci
Fluoré
Citron de Provence
Argus vert
Cuivré commun
Cuivré mauvin
Azuré des pélargoniums
Azuré des nerpruns
Azuré du thym
Azuré commun
Pacha à deux queues
Sylvain azuré
Grande Tortue
Vulcain

Belle Dame
Tircis
Mégère
Hespérie des sanguisorbes
Hespérie de l'alcée
Sylvaine
Mélitée du plantain

Orthoptères (toutes se reproduisent dans la zone) :

Phaneroptera falcata
Phaneroptera nana
Ruspolia nitidula
Tettigonia viridissima
Decticus albifrons
Saga pedo
Gryllus bimaculatus
Acheta domestica
Tartarogryllus bordigalensis
Gryllomorpha dalmatina
Nemobius sylvestris
Oecanthus pellucens
Pyrgomorpha conica
Pezotettix giornai
Anacridium aegyptium
Oedalus decorus
Oedipoda caerulea
Acrotylus fischeri
Aiolopus thalassinus
Dociostaurus genei
Omocestus rufipes
Chorthippus brunneus
Euchortippus chopardi
Euchortippus pulvinatus

Il faut ajouter à cette liste près de 150 espèces de papillons de nuit, de nombreuses araignées, quatre espèces de mantes, une quinzaine d'espèces de punaises, trois cigales, une dizaine de névroptères, autant de gros diptères, quelques hyménoptères et une trentaine de coléoptères...

Conclusion :

L'association Gard Nature œuvre depuis 2003 à améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel dans le département du Gard. Ces listes fort incomplètes sont le reflet de la grande biodiversité présente sur le plateau des Costières, sur et autour du site pressenti pour l'installation d'un site industriel, sur la commune de Beaucaire.

Il nous semble important qu'une étude d'impact digne de ce nom soit menée pour donner toute légitimité à ce projet. Rappelons qu'un tel diagnostic du patrimoine naturel a pour finalité :

- de définir une liste des espèces de faune, de flore et d'habitats présents sur le site précis défini pour l'implantation de l'usine et ses accès,
- de définir pour chacune de ces espèces son statut de présence et les enjeux de protections en regard des textes législatifs,
- de définir, le cas échéant, pour les espèces à fort enjeu patrimonial, l'impact prévisible et attendu de la réalisation du projet,
- de proposer, le cas échéant, une série de mesures destinées à compenser les à-côtés négatifs du projet (perte d'habitat, destruction des zones de reproduction, modification des zones d'alimentation...) : les mesures compensatoires.

Nous serons attentifs à la bonne réalisation de cette étude, afin que ce projet suive les textes législatifs applicables en la matière.

Souhaitant que notre contribution vous apporte, Madame le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur, quelques informations susceptibles d'accompagner la qualité de vos décisions.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.

Dans le but d'information défini dans ce courrier, une copie sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes et à Monsieur le Préfet du Gard.

Pour le Conseil d'Administration,
La Présidente de Gard Nature
Cécile VEYRAT

